



## LES CONSEILS « ÉNERGIE » DU SICECO

JUIN 2018

### PRÉCARITÉ : LE CHÈQUE ÉNERGIE EST ARRIVÉ



#### SICECO TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR

##### Qui sommes-nous ?

Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 680 communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, énergie (maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables), bornes de recharge pour véhicules électriques, cartographie et service d'information géographique, technologie de l'information et de la communication, communications électroniques.

Avez-vous entendu parler du chèque énergie ? Depuis fin mars, les consommateurs en situation de précarité énergétique (ceux dont la facture d'énergie représente plus de 10 % de leur budget) bénéficient du chèque énergie pour les aider à payer leurs factures. Ce nouveau dispositif de l'État remplace les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz.

##### COMMENT SAVOIR SI JE SUIS BÉNÉFICIAIRE DU CHÈQUE ÉNERGIE ?

Le chèque énergie est adressé directement aux foyers concernés, sous condition de ressources, à partir des informations transmises par les services fiscaux. Concrètement, si vous êtes éligible, vous avez reçu automatiquement votre chèque (les derniers chèques ont été envoyés fin avril). Vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Selon les revenus et la composition du foyer, l'aide s'établit entre 48 € et 227 €, avec une moyenne de 150 €.

Ce dispositif donne aussi accès à des droits connexes : mise en service gratuite, protection contre les réductions de puissance en hiver, abattement de 90 % sur une remise en service après coupure.

##### COMMENT L'UTILISER ?

Le chèque énergie peut être utilisé à la fois pour financer la fourniture d'électricité, de gaz, de fioul domestique, de bois et de gaz propane mais aussi pour réaliser des travaux de rénovation énergétique. Seul le plein d'essence ne peut pas être payé avec.

Pour régler les dépenses d'énergie, il vous suffit d'envoyer votre chèque énergie à votre fournisseur accompagné d'une copie d'une facture faisant apparaître vos références clients. Vous pouvez également l'utiliser en ligne sur le portail [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr) (pour les fournisseurs qui proposent cette fonctionnalité).

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, ces derniers doivent être réalisés par un professionnel certifié RGE « reconnu garant de l'environnement ». Les professionnels dits « acceptants », seront tenus d'accepter ce chèque en guise de paiement.

#### EN SAVOIR PLUS

[www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)  
0 805 204 805